

## LUNDI—JOUR DU GOUVERNEMENT

Les lundis  
jours du  
Gouvernement.

(Tout lundi non attribué ci-dessus aux députés)

Avis de motions portant production de documents;  
Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement;  
Bills privés;  
Avis de motions;  
Bills publics et ordres du jour d'intérêt public.

## MARDI—JOUR DU GOUVERNEMENT

Le mardi  
jour du  
Gouvernement.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement;  
Bills publics et ordres du jour d'intérêt public;  
Avis de motions portant production de documents;  
Avis de motions.

Bills privés  
et bills  
publics.

(de cinq heures à six heures du soir)

Bills privés et bills publics, ceux-là ayant la priorité.

Bills non  
abordés  
certains  
jours.

Quand un débat est en cours à cinq heures du soir, un mardi, sur la motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" aux fins de la formation de la Chambre en comité des subsides, l'examen des bills privés et des bills publics ne sera abordé, dans la séance en question, que si ledit débat est terminé avant six heures du soir.

## MERCREDI—JOUR DU GOUVERNEMENT

Le mercredi  
jour du  
Gouvernement.

Questions marquées d'un astérisque;  
Avis de motions portant production de documents;  
Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement;  
Avis de motions;  
Bills publics et ordres du jour d'intérêt public.